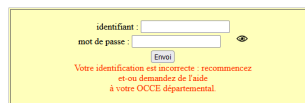


SAISIR SES COMPTES RENDUS (CRA-CRF)

Votre comptabilité est terminée, c'est le moment de passer aux Comptes Rendus.

1) Connectez-vous sur Retkoop : www.retkoop.occe.coop

Identification :



Identifiant ou mot de passe perdus : contactez votre OCCE départemental.



2)  **Cliquer sur cet onglet** et vous accéderez au Compte-rendu d'activité (CRA)

1) Le Compte-rendu d'activité (CRA)

Ce compte-rendu est un élément **statutaire de la vie** de la coopérative, il est donc obligatoire.

Il est rempli en fin d'année scolaire par les mandataires en concertation **avec l'équipe pédagogique** et si possible avec les élèves.

Ce compte-rendu est indispensable à l'association départementale pour rendre compte de votre activité. Il donne un aperçu des projets menés par votre coopérative et des effets sur les apprentissages scolaires. Le nombre d'heures que vous consacrez à la gestion de votre coopérative est également un indicateur important. Il permet enfin d'évaluer et d'améliorer l'aide et les services que vous propose l'association départementale.

Cochez la case quand la réponse est positive, ou compléter par un nombre ou quelques mots, selon les items.

A. Vie coopérative			
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?			
A.1.a Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	01		0
A.1.b Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	02		0
A.2. Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?			
A.2.a Manque de temps	03		<input type="checkbox"/>
A.2.b Manque d'intérêt pour cette instance	04		<input type="checkbox"/>
A.2.c Absence de formation	05		<input type="checkbox"/>
A.2.d Manque de soutien dans l'établissement	06		<input type="checkbox"/>
A.2.e Autre	07		<input type="checkbox"/>
A.3. Gardez-vous des traces des réunions de conseil de coopérative ?			
A.3.a Traces écrites	08		<input type="checkbox"/>
A.3.b Enregistrements audio	09		<input type="checkbox"/>
A.3.c Captations vidéo	10		<input type="checkbox"/>
A.4. Un lien régulier sur support papier ou numérique pour informer de l'état des projets et actions, des finances, ... est-il réalisé ?	11		<input type="checkbox"/>
A.5. Si oui, par qui a-t-il été produit ?			
A.5.a Les élèves	12		<input type="checkbox"/>
A.5.b Les enseignant.e.s	13		<input type="checkbox"/>

3) Cochez les cases et passez à la suite



Passer à la suite

2) Le Compte-rendu financier (CRF)

SI VOUS UTILISEZ RETKOOP SAUTEZ CETTE ÉTAPE !

Saisissez manuellement votre compte-rendu financier dans chaque tableau. **Si vous ne pouvez pas saisir dans les cases blanches**, supprimez les écritures de votre cahier de comptabilité ou **contactez-nous !**

Compte de fonctionnement général du 1.09.2021 au 31.08.2022			
CHARGES		PRODUITS	
6070 0008 Achat d'objets à revendre	0,00	7070 0008 Vente d'objets	0,00
6168 1008 Assurances	0,00	7080 0008 Activités éducatives	0,00
6181 0008 Activités éducatives	0,00	7410 0008 Subventions des collectiv. locales (3)	0,00
6270 0008 Frais bancaires	0,00	7551 0008 Contributions participatives	0,00
6586 0008 Cotisation à l'OCCE 95	0,00	7551 1008 Subventions d'associations	0,00
6700 0008 Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008 Participation des familles	0,00
6800 0008 Biens durables	0,00	7700 0008 Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :	0,00	Total des produits (B) :	0,00
Résultat de l'année 2021-2022 (B-A) (+/-) : 0,00			
Bilan simplifié au 31 Août 2022			
ACTIF		PASSIF	
Solde des comptes au 31/08/2022			
512 Banque Populaire (1)	0,00	110 Report à nouveau au 1.09.2021 (**)	1 627,51
514 Autre banque (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2021	
530 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2021-2022 :	0,00
5... 70215234477	0,00		
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :	0,00	Total du passif :	1 627,51

Si vous avez **des chèques** ou **des versements** qui ne sont pas encore sur votre dernier relevé bancaire.



(1) **Compte bancaire 512 Banque Populaire :**
Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni :

(Indique ci-dessous les chèques en attente)

n° de chèques	destinataires des Chèques ou origine des versements	dates des opérations	montant (+ ou -)
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 0,00

Bravo Zineb et Hugues ! Le rapprochement bancaire est bon.

NB : L'extrait de compte bancaire fourni doit encadrer le 31 août (ex : du 25/08 au 05/09) ou doit être arrêté précisément à la date du 31 août. Dans le cas contraire, le mandataire doit fournir les extraits précédent et suivant le 31 août.

(2) **Arrêté de caisse au 31 août 2022 :**
La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Nombre	Somme
Billets : 200,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
100,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
50,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
20,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
10,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
5,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
Pièces : 2,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
1,00 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
0,50 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
0,20 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
0,10 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
0,05 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
0,02 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
0,01 €	<input type="text" value="0"/>	0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :		0,00

Bravo Zineb et Hugues ! L'arrêté de caisse est bon.

Quitus et commission de contrôle.

Si ce CRF te convient, passe à la suite

Si aucun message d'erreur ne s'affiche, vous arrivez à la dernière étape : Le quitus.

LE QUITUS : C'est la validation des comptes par des vérificateurs (**2 personnes extérieures**). Il faut mettre à leur disposition, le livre des comptes et toutes les pièces comptables.

Cette validation des comptes est obligatoire ! Elle engage toutes les personnes présentes à la commission. C'est une bonne garantie de votre transparence vis-à-vis de la gestion de l'argent de votre coopérative.

Zineb et Hugues, est-ce que a envoyé à l'OCCE 95 les justificatifs suivants :	Validation de l'OCCE 95 :
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (page "quitus") (identité de la Coopérative Scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de (mandataire, etc). [Plus d'info]	non ▾
2. une copie du relevé du compte "Banque Populaire n°", où figure le montant : 0,00 € ainsi qu'une copie du relevé du compte, où figure le montant : 0,00 €.	oui ▾

Imprimez la page quitus !

Pour valider les modifications, clique ici

Où se trouve l'image de la page quitus signée :

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Envoyer l'image

Pas de page quitus disponible ici.

Pas de relevé bancaire disponible ici.

Solde au 31/08 = Solde indiqué sur le relevé.



Les documents à renvoyer à l'OCCE 95 avant le 30/09 par courrier électronique ou postal ou sur Retkoop)

- La page Quitus complétée et signée par 2 personnes extérieures dont 1 parent.
- La copie du relevé bancaire (encadrant le 31 août)
- Les justificatifs des subventions territoriales que vous avez perçues (relevés bancaires)

Pour être validés par l'OCCE :

Vos comptes doivent être justes : **le solde indiqué sur Retkoop doit être le même que sur votre relevé bancaire.** Tous les documents statutaire doivent être transmis. Le cahier de comptabilité doit être clos si vous l'utilisez.

En cas de soucis, n'hésitez pas, contactez-nous ! Nous sommes là pour vous accompagner !